



## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 8 février 2024

### Compte-rendu

**Présents** : Marc ANGENAULT, Étienne ARNOULD, Francis BAISSON, Christine BEFFARA, Éric DENIAU, Pascal DUGUÉ, Maryse GARNIER, Frédéric GAULTIER, Michel GUIGNAudeau, Gérard HÉNAULT, Nisl JENSCH, Bruno MÉREAU, Sophie METADIER, Jacky PÉRIVIER, Anne PINSON, Jean-Louis ROBIN, Martine TARTARIN

**Assistaient à la réunion** : Jean-Baptiste FOUREST, Abdou Karim DIOP, Angélique GOUBARD, Ingrid JAMIN, Claire SAINT-LAURENT, Séverine PIVOT

**Assistait à la réunion en tant qu'invitée** : Valérie GERVES

**Absent-Excusé** : Gilbert SABARD

**Secrétaire de séance** : Michel GUIGNAudeau

#### **GEMAPI : Bassin versant de l'Indre – Contrat Territorial de l'Indre Amont 2022-2024 – Plan de financement 2024 et demandes de subvention**

(Cf. Plans de financement détaillés joints en annexe)

**Rapporteur** : Jean-Louis Robin

Le Contrat Territorial pour la restauration de l'Indre Amont 2022–2024 est porté par la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

Dans un souci de cohérence géographique et de simplification administrative, il a été décidé de fusionner en 2024, l'ensemble des programmes d'actions de l'Indrois et de l'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy en les intégrant, via un avenant, au Contrat Territorial de l'Indre Amont.

Le coût des actions qui y sont inscrites pour l'année 2024 (restauration des milieux aquatiques et réduction des pollutions diffuses sur le grand bassin de l'Indre (Indre et Indrois ainsi qu'ENS des Prairies du Roy) est estimé à 470 883 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel correspondant s'établit ainsi :

	Dépenses	Agence de l'Eau Loire Bretagne 41,5%	Région Centre-Val de Loire 5,2%	Département d'Indre-et-Loire 17,5%	Fédération de pêche d'Indre-et-Loire 0,5%	Chambre d'agriculture d'Indre et Loire 4,5%	Loches Sud Touraine 30,7%
<b>Indre Amont</b>	<b>219 008 €</b>	105 163 €	24 631 €	39 872 €	2 288 €		47 055 €
<b>Indrois</b>	<b>146 875 €</b>	67 013 €		30 650 €		21 282 €	27 930 €
<b>ENS Prairies du Roy</b>	<b>105 000 €</b>	23 250 €		12 015 €			69 735 €
<b>TOTAL 2024</b>	<b>470 883 €</b>	<b>195 426 €</b>	<b>24 631 €</b>	<b>82 537 €</b>	<b>2 288 €</b>	<b>21 282 €</b>	<b>144 720 €</b>

**Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement de l'année 2024 du programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Indre et de l'Indrois, pour la réduction des pollutions diffuses sur le grand bassin de l'Indre et pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Prairies du Roy tel que détaillé dans le tableau reproduit ci-dessus.

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Centre - Val de Loire, du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire de la Fédération de Pêche d'Indre et Loire telles que décrites dans le tableau reproduit ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**GEMAPI : Bassin versant de l'Esves – Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2024-2026 – Plan de financement 2024 et demandes de subvention**

Rapporteur : Jean-Louis Robin

Le Contrat Territorial pour la restauration de l'Esves et ses affluents 2024–2026 est porté par la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

Le coût des actions qui y sont inscrites pour l'année 2024 est estimé à 227 930 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel correspondant s'établit ainsi :

Dépenses	Agence de l'Eau Loire Bretagne (57%)	Département d'Indre-et-Loire (20%)	Région Centre Val de Loire (9%)	Loches Sud Touraine (14%)
227 930 €	129 243 €	45 912 €	21 567 €	31 208 €

**Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement de l'année 2024 du programme d'actions 2024–2026 pour la restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Esves tel que détaillé dans le tableau reproduit ci-dessus.
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire telles que décrites dans le tableau reproduit ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Déchets ménagers : Bacs fournis à l'utilisateur par Loches Sud Touraine et cassés ou avalés lors de la collecte - Remboursement par la société COVED (année 2023)**

Rapporteur : Bruno Méreau

Le marché pour la gestion des déchets ménagers et assimilés - Lot n°1 *collecte et transport des OMr, des emballages ménagers, des cartons et des DNDAE sur 31 communes* a été conclu avec la société COVED le 04 novembre 2019, pour une durée de cinq ans, reconductible deux fois un an avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, il arrive que la COVED soit responsable de casses sur les bacs des usagers, ou bien il arrive que des bacs tombent dans la benne et y soient avalés.

La société COVED n'étant pas en mesure de réparer ou fournir de nouveaux bacs à l'utilisateur, la Communauté de communes a procédé à ces opérations de réparation ou de fourniture sur l'année 2023.

Le bilan arrêté d'un commun accord entre la Communauté de communes Loches Sud Touraine et la société COVED est présenté ci-dessous :

- o Année 2023 : 32 bacs cassés ou avalés soit 800 € déclinés comme suit :
  - 23 bacs cassés
  - 9 bacs avalés.

Il convient que la Communauté de communes émette un titre de recettes à l'attention de la société COVED d'un montant de 800 € au titre de l'année 2023 pour la réparation ou la fourniture de nouveaux bacs à l'usager.

### **Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à émettre un titre de recettes à l'attention de COVED pour la somme de 800 € au titre des bacs cassés lors des collectes effectuées par leurs soins et qui ont été réparés ou remplacés par la Communauté de communes de Loches Sud Touraine à l'usager.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Contractualisation : Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2019-2025 – Validation de projets présentés**

Rapporteur : Marc Angenault

Les projets suivants sont présentés dans le cadre de la programmation du CRST :

#### **177-CRST : Réhabilitation thermique de la salle des fêtes – Commune du Louroux.**

Coût de l'opération : 258 010,06 € HT - Coût total éligible : 86 479,59 € - Dotation CRST : 43 200 €.

*L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe E : Plan Climat Energie Régional – Ligne 35 : Plan isolation bâtiments publics et associatifs.*

La Commune du Louroux mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la sobriété et de la transition énergétique (réduction des horaires d'éclairage public, remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois...). Dans ce cadre, elle a été décidé de réhabiliter la salle des fêtes pour la rendre moins énergivore. Le projet portera sur la pose d'une dalle isolante sur le sol, le remplacement de la toiture par une structure anti-condensation et isolante. Le plafond sera également entièrement reconstruit en matériaux isolants et une couche d'isolant sera mise en place au-dessus de ce plafond. Les anciennes huisseries seront toutes remplacées par des huisseries double vitrage. Un local de stockage communicant avec la salle des fêtes sera également isolé.

**Le projet porte sur l'ensemble des dépenses liées à la rénovation énergétique : isolation, ventilation, menuiserie, notamment.**

#### **182-CRST : Mise en œuvre d'un système agroforestier sur une parcelle agricole – EARL AUX QUATRE VENTS à Vou - Frédéric GERVAIS.**

Coût de l'opération : 5 901,90 € HT - Coût total éligible : 5 901,90 € - Dotation CRST : 2 300 €.

*L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe E : Plan Climat Energie Régional – Ligne 31 : Trame verte et bleue : études et aménagements.*

L'objet de la demande concerne la mise en œuvre d'un système agroforestier intégrant la prise en compte des infrastructures agroécologiques, avec préconisations de gestion favorable à la biodiversité et au maintien et à la restauration des continuités écologiques du territoire.

Pour donner suite à l'étude stratégique pour la mise en œuvre d'un système agroforestier réalisée par le cabinet AGROECO EXPERT, et financée dans le cadre du CRST, Monsieur Frédéric GERVAIS souhaite procéder à la plantation d'une parcelle d'une surface totale de plus de 8,75 ha.

La plantation concerne 4 lignes d'arbres en agroforesterie intra parcellaire avec des arbustes en compléments sur une des lignes.

**Le projet porte sur l'ensemble des travaux et des plants liés à la réalisation du système agroforestier : Plantation de 440 arbres et arbustes, mise en place de protections contre les lièvres/lapins et chevreuils, mise en place de paillage biodégradable au pied des plants pour favoriser une bonne reprise**

**183-CRST : Mise en œuvre d'un système agroforestier sur une parcelle agricole à Sepmes – Jean Michel BOUE.**

Coût de l'opération : 16 436,26 € HT - Coût total éligible : 16 436,26 € - Dotation CRST : 6 500 €.

*L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe E : Plan Climat Energie Régional – Ligne 31 : Trame verte et bleue : études et aménagements.*

L'objet de la demande concerne la mise en œuvre d'un système agroforestier intégrant la prise en compte des infrastructures agroécologiques, avec préconisations de gestion favorable à la biodiversité et au maintien et à la restauration des continuités écologiques du territoire.

Pour donner suite à l'étude stratégique pour la mise en œuvre d'un système agroforestier réalisée par le cabinet AGROECO EXPERT, et financée dans le cadre du CRST, Monsieur Jean-Michel BOUE souhaite réaliser la plantation de parcelles en agroforesterie, sur une surface totale de plus de 10 ha. La plantation concerne 20 lignes d'arbres.

**Le projet porte sur l'ensemble des travaux et des plants liés à la réalisation du système agroforestier : Fourniture et plantation de 780 arbres et arbustes et mise en place de protections contre les cerfs, et de paillage biodégradable au pied des plants pour favoriser une bonne reprise.**

**184-CRST : Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire – Commune du Grand Pressigny.**

Coût de l'opération : 638 311 € HT - Coût total éligible : 638 311 € - Dotation CRST : 159 500 €.

*L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe B1 : Services à la population – Ligne 15 Maisons de Santé Pluridisciplinaires et autres structures.*

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire multisites de la pointe Sud Touraine qui a reçu un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé le 23 mai 2023 et pour lequel les communes du Grand Pressigny, de Preuilly-sur-Claise et d'Yzeures-sur-Creuse se sont engagées ensemble, dans le cadre d'un projet de santé commun, à charge pour chaque commune de porter son projet immobilier.

Actuellement la commune du Grand Pressigny compte sur son territoire deux médecins généralistes et quatre infirmières qui exercent sur trois sites différents générant quatre locations (dont deux sont prises en charge par la commune).

Afin de mieux répondre aux besoins en matière de santé, l'objectif est de regrouper dans un même bâtiment ces professionnels de santé déjà présents sur la commune, et de permettre à d'autres de venir s'installer (ex : kinésithérapeute, dentiste ...) et ainsi compléter l'offre médicale sur le secteur.

La commune, disposant d'une réserve foncière au lotissement dit de La Croix Marron, envisage la construction d'une maison médicale en ossature bois d'environ 217 m<sup>2</sup> comportant les locaux suivants :

- 3 salles de consultation de 15 m<sup>2</sup>,
- 2 salles de consultation de 20 m<sup>2</sup>,
- 1 hall d'entrée avec salle d'attente de 28 m<sup>2</sup>,
- 1 accueil/secrétariat avec rangement de 8 m<sup>2</sup>,
- 1 salle de pause pour les praticiens de 21 m<sup>2</sup>,
- 3 réserves, 1 sanitaire PMR, 1 sanitaire pour les praticiens et 1 local technique.

La réalisation de ce projet permettra ainsi de :

- Satisfaire la population locale (vieillissante et peu mobile) en favorisant l'accès aux soins,
- Pérenniser l'offre de soins,
- Promouvoir l'attractivité du territoire et accueillir de nouveaux professionnels de santé,
- Favoriser l'exercice coordonné,
- Améliorer les conditions d'exercice,
- Favoriser l'accueil des étudiants et la promotion de la pluriprofessionnalité.

**Le projet porte sur l'ensemble des travaux pour la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.**

N° Dossier	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût total opération	Coût total éligible	HT/TTC	Dotation CRST
177-CRST	<b>Réhabilitation thermique de la salle des fêtes</b>	<b>Commune du Louroux</b>	<b>Le Louroux</b>	258 010,06	86 479,59	HT	43 200
182-CRST	<b>Mise en œuvre d'un système agroforestier sur une parcelle agricole</b>	<b>EARL AUX QUATRE VENTS - Frédéric GERVAIS</b>	<b>Vou</b>	5 901,90	5 901,90	HT	2 300
183-CRST	<b>Mise en œuvre d'un système agroforestier sur une parcelle agricole</b>	<b>Jean Michel BOUE</b>	<b>Sepmes</b>	16 436,26	16 436,26	HT	6 500
184-CRST	<b>Création d'une MSP</b>	<b>Commune du Grand Pressigny</b>	<b>Le Grand Pressigny</b>	638 311	638 311	HT	159 500
			<b>TOTAL</b>	<b>918 659,22 €</b>	<b>747 128,75 €</b>		<b>211 500 €</b>

**Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,**

- **VALIDE** les projets présentés tels que décrits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.